

lui-même qu'Oeldjaïtou khan. La seconde inscription de la sous-préfecture de *Lin* est un édit rendu en faveur des temples bouddhistes *Pao-yen* 寶嚴 et *T'ai-p'ing* 太平, en l'année du boeuf qui doit être l'année 1313, puisque l'empereur cite comme le dernier de ses prédécesseurs Kuluk khan, et doit donc être lui-même Bouyantou khan, l'auteur des édits de 1311 et de 1314. Une troisième inscription, de l'année 1341, nous a conservé l'édit qui fut accordé au temple taoïste *Yang-t'ai* 陽臺宮, dans le *Ho-nan*. Quelque répandus qu'aient été ces édits, on n'en a pu jusqu'ici étudier qu'un seul dont on eût la rédaction en Chinois; c'est l'édit de 1314. Mais ce texte chinois a rebuté par ses obscurités les sinologues qui se sont contentés d'accepter la traduction faite d'après le texte mongol, et qui ne se sont servis du chinois que pour lire les noms de lieu mentionnés dans l'édit. D'où provient la difficulté exceptionnelle qu'on éprouve à comprendre ce texte chinois? «La version chinoise qui accompagne l'inscription mongole, dit WYLIE¹⁾, est d'un style tout particulier de composition, et paraît être un spécimen de la langue chinoise parlée à cette époque». DEVÉRIA²⁾ écrivait de son côté: «Pauthier n'a pas publié la partie chinoise de ce monument; elle est certainement l'oeuvre d'un scribe peu lettré; son style est parfois si peu correct, que, sans le secours de l'original mongol, certains passages fussent restés inintelligibles». Ainsi, ces deux savants sont d'accord pour déclarer que le texte mongol est l'original et que le texte chinois est la version; mais, tandis que pour WYLIE le texte chinois est un spécimen de la langue parlée à l'époque des *Yuan*, pour DEVÉRIA il est l'oeuvre incorrecte d'un illettré.

L'opinion de DEVÉRIA doit être rejetée; en effet l'édit chinois de 1314 (n° X) n'est pas unique en son genre; non seulement il

1) *Journ. As.*, Mai 1862, p. 468.

2) *Journ. As.*, Nov.-Déc. 1896, p. 396.